

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7/11/2017

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire le 7 Novembre 2017 à 19 h 30 sous la présidence de Madame Le Maire Corinne Ribauville.

Présents : Mesdames Ribauville Corinne, Combe Caroline, Esteyries Chantal, Soubaigné Sylvie, Messieurs Barbé Dominique , Biaut Joël, Charron Olivier, Desages Didier,
Absents excusés : Monsieur Monteiro Francis qui a donné procuration à M.Charron, M. Lantoine Fabrice, Mme Lapeyre Sandrine

Secrétaire de séance : Olivier Charron

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3/10/2017 :

M.Charron demande la modification suivante sur le paragraphe V.C qui concerne le repas des aînés: « Messieurs Barbé et Charron demandent que M.Noël soit sollicité également pour faire un devis. Le conseil vote contre à la majorité ».

TRAVAUX :

- Point bornes à incendie Liloy :

La sogedo a présenté un devis pour le remplacement du poteau incendie du quartier de Liloy pour 2488,93 euros TTC. Le conseil municipal propose de solliciter l'entreprise SOC pour avoir un devis comparatif.

M.Charron est mandaté. Le moins disant sera retenu.

Dans le cadre de la gestion du réseau public de lutte contre l'incendie que le SDISS n'assumera plus, il conviendra de répondre au questionnaire du SDEEG afin d'envisager une adhésion lorsque le projet de convention nous sera soumis.

- Rapport Apave :

Dans son rapport de vérification sur la sécurité incendie dans l'ERP (Etablissement recevant du public) Mairie-école, l'entreprise demande le certificat d'installation consécutif à la modification faite par l'entreprise APS. Cette entreprise était intervenue pour que la cantine soit dans le même périmètre que le reste du groupe scolaire.

M.Charron est mandaté pour se rapprocher de M.Reynaud afin d'obtenir ce document.

- Accès cimetière :

L'entreprise Chataigné a achevé la réfection de l'accès au cimetière du haut.

- Ecole : modification des seuils de trois classes :

M. Grua a réalisé les travaux permettant de rendre les trois classes du rez-de-chaussée accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- Cimetière + parvis :

Monsieur Grua a terminé l'accès piéton du cimetière du haut. Il sera relancé pour mettre le crochet sur la pile en pierre du parvis afin d'interdire le stationnement.

- Colonne d'eau sanitaires enfants dans le groupe scolaire :

M.Siegel a réussi une réparation de la colonne sans avoir à la changer.

- Élagage Calvaire et Luc :

M.Martin sera relancé par M.Biaut.

- Dossier caméras de vidéosurveillance à Bertric et au cimetière :

La préfecture doit autoriser la pose de ces appareillages. M.Charron est mandaté pour faire les demandes.

- Chauffage Agence communale postale :

Nous sommes dans l'attente de l'intervention de M .Daugey pour installer un nouveau radiateur.

- Faucardage : dernier passage.

Il conviendra d'améliorer la méthode d'intervention en 2018 en y associant éventuellement nos services techniques. Globalement, la prestation réalisée par l'entreprise Giralt donne satisfaction.

Pour le dernier passage, M.Charron soumet que les routes départementales en agglomération soient également traitées afin de passer l'hiver au propre. Cette intervention non tarifée dans l'offre globale sera payée à l'heure de travail.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- Réseau d'eau dans le cimetière :

M.Siegel a terminé l'aménagement provisoire qui a permis de rétablir la distribution d'eau dans le cimetière. Ces travaux ont révélé un état très vétuste du tuyau existant. Il a été demandé à M.Siegel un devis pour réparer durablement cette distribution d'eau.

Nous sommes en attente de ce document.

- Rencontre avec le CRD de Langon au sujet de la sécurité routière :

Messieurs Ducos et Soulé sont venus à la Mairie le 25/10/2017 afin de discuter des solutions à mettre en œuvre sur les entrées de village afin de sécuriser les usagers.

Madame Ribauville, Messieurs Biaut et Charron représentaient la municipalité.

Malgré notre volonté à engager rapidement des actions, ils nous ont conseillé d'avoir une vision globale sur nos entrées d'agglomération.

A cette fin nous allons solliciter Gironde Ressources afin d'être accompagnés dans cette démarche.

Ce service du département auquel nous sommes adhérents sera à nos côtés pour établir le règlement de consultation du bureau d'étude.

- Propreté des allées :

Devant la récurrence des conditions d'insalubrité des allées pour cause de déjections canines abondantes, le conseil propose de poser des panneaux signalant l'obligation de ramassage.

Dans un second temps nous pourrions verbaliser les usagers en infraction.

CALVAIRE :

Madame Ribauville et M.Charron ont reçu Mesdames Alard (Conservatrice du Patrimoine et des Monuments historiques) et Ghidionesco (Ingénieur du Patrimoine) de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ainsi que M.Leb Blanc, architecte des monuments historiques, pour évoquer le dossier calvaire dans son ensemble.

Le contact avec les services a été très bon et Madame Alard a été enchantée de découvrir notre patrimoine.

Après une discussion sur les subventions déjà perçues et une visite sur place, il est demandé à M.Leb Blanc de faire une ATMH (autorisation de travaux sur monuments historiques) pour la chapelle de la Sainte Agonie et pour la partie sommitale du calvaire.

A noter que cette réunion a permis de valider le principe de restauration de l'embranchement de la

partie sommitale. Seules les 4 ou 5 marches du bas méritent un gros travail, les autres seront recalées et rejointoyées. La dépose-repose de toutes les marches comme prévu par l'architecte au départ n'est pas nécessaire.

Pour ce qui est du parc du calvaire, les services nous ont recommandé l'entreprise Serpe que nous avons déjà sollicitée pour la qualité de ses prestations et son expertise en matière de gestion des zones forestières ouvertes au public.

M.Charron est mandaté pour demander une réactualisation du devis d'entretien et de mise en sécurité du parc.

DELIBERATIONS :

- Hausse des loyers :

Conformément aux baux de location, nous avons la possibilité d'augmenter les loyers au 1er janvier en fonction de l'indice du coût la construction.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité une hausse de 1,98 %.

Les loyers 2018 seront donc de :

Mme.Cavalié : $440,25 \times 1,0198 = 448,97$ euros

Mme.Urrutiaguer : $485,53 \times 1,0198 = 495,14$ euros.

- Modification des statuts de la CDC du sud gironde :

Afin d'intégrer 8 nouvelles communes dans la CDC et d'apporter des modifications aux compétences, un modèle de délibération est soumis au conseil. Celui ci est annexé à ce compte rendu.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- Modification budgétaire :

Il a été budgété les sommes définies par l'architecte dans son estimatif de travaux concernant la restauration de la façade de la Basilique.

Les résultats de l'appel d'offre ainsi que le traitement particulier sur les statues présentent un surcoût.

Budget 2017 : 86798,78 euros

Total Travaux : 110999,78 euros

Différentiel : 24200,50 euros

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le virement de crédit pour provisionner le compte d'investissement afférent.

- Encaissement dons et legs :

Afin d'encaisser les chèques alloués pour la restauration de la basilique, il convient de délibérer.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

DPU :

DIA 33543 17 A0020 du 9/10/2017

Parcelle C354 au 16 les allées pour 200 m²

Il s'agit d'une maison à usage d'habitation

Madame Décriteau Christel vend à Monsieur et Madame Pichard

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption

DIA 33543 17 A0019 du 10/10/2017

Parcelle A681p au lieu dit les Guionnets pour 1096 m²

Il s'agit d'un terrain à bâtir

Monsieur Tordeur Didier Georges Michel vend à Monsieur Kerr Kevin

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption

DIA 33543 17 A0021 du 13/10/2017

Parcelle B385 et B386 au lieu dit le Luc

Il s'agit d'une maison à usage d'habitation

Monsieur et Madame Mantel vendent à Monsieur et Madame Mauroy.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

COMPTES RENDUS DE REUNIONS :

Prévention des inondations du Galouchey :

Madame le Maire et M.Charron ont rencontré Messieurs Duvigneau (Communauté des Communes du sud gironde) et Patanchon (vice président de la CDC en charge des questions d'urbanisme) afin d'évoquer la question des inondations du Galouchey notamment en centre bourg.

Cette rencontre est consécutive à une demande de permis qui avait inquiété la municipalité quant à sa responsabilité en cas de crues.

Monsieur Duvigneau présente les différentes options :

– un avocat spécialisé pourrait être sollicité afin d'avoir un avis juridique écrit permettant de refuser une demande de permis de construire. Cette solution n'est pas retenue car outre son coût, nous n'avons aucune certitude quant à la position de l'avocat.

– Compte tenu de l'avancée des travaux du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) , le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) sera débattu en 2018. Dès qu'il aura été adopté, Madame le Maire aura autorité à surseoir à statuer avant même la validation définitive du document d'urbanisme.

C'est à dire qu'elle pourra tout à fait refuser un permis de construire dans le zonage de crues défini par l'étude réalisée par la CDC des coteaux macariens.

Si un permis de construire venait à être déposé avant que le PADD soit débattu, il serait refusé. Malgré l'engagement du pétitionnaire à se pourvoir devant le tribunal administratif, le délai d'instruction par cette juridiction nous ramènerait à une date ultérieure à l'approbation du PADD.

C'est cette seconde option qui est retenue.

RPI :

Les TAPs (Temps d'activités périscolaires) ne seront plus financés par l'Etat à compter de 2019. Il est donc envisagé de revenir à la semaine de 4 jours d'école au lieu des 4, 5 jours actuels. La question est posée de la poursuite éventuelle de quelques activités, financées par la collectivité et une participation des parents.

L'école compte dans ses effectifs 3 enfants diagnostiqués autistes mais ne bénéficie à ce jour de l'intervention que d'une seule AVS (Auxiliaire de vie scolaire).

Madame Le Maire a sollicité l'inspecteur d'académie qui a conscience de ce déficit mais qui peine à trouver des solutions rapides.

Conseil d'école :

La participation aux élections des représentants des parents d'élèves a été de 56 %.

L'effectif prévisionnel pour la rentrée 2018 est de 151 enfants.

Le projet pédagogique s'articule autour du langage, de la coopération et du patrimoine culturel.

Un projet d'enseignement de l'occitan est initié.

La participation des enfants de l'école à la randonnée du téléthon 2017 est également envisagée.

Diagnostic agricole :

Dans le cadre des travaux sur le PLUI, la chambre d'agriculture de la Gironde a été missionnée pour établir un diagnostic agricole sur le territoire.

Madame Le Maire rapporte au conseil les premiers résultats de cette enquête.

Peu d'entreprises ont répondu à la sollicitation de la chambre d'agriculture.

Seulement 101 agriculteurs ont participé.

Les premiers résultats montrent une baisse notable du nombre d'exploitations et des perspectives de succession faibles.

En effet 25% des agriculteurs considèrent avoir peu de perspectives de succession et 30% pas de succession du tout.

QUESTIONS DIVERSES :

Vestiaires stade de football :

Suite aux désordres constatés sur place, huisseries et plomberie, M.Charron est mandaté pour solliciter M.Blasquez afin de rencontrer les entreprises sur place et d'envisager des réparations.

Logo espace Toulouse Lautrec :

M.Biaut présente le devis de Mme Patricia Molins, artiste spécialisée dans les sculptures ferrugineuses. Il s'élève à 2 100 euros pour la fourniture et la pose.

3 formats étaient proposés. C'est le médian qui est retenu. Il sera composé du logo « Espace Toulouse-Lautrec » imitant l'écriture du peintre et de son profil.

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Repas des aînés :

Il aura lieu le 14 Janvier à l'espace Toulouse Lautrec.

Le traiteur retenu est M.Rousseau de Faleyras. Son devis s'élève à 28 euros par personne.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Vigipirate :

Le terme change et devient Sécurité renforcée risque attentat.

Sécurisation des festivités de Noël :

Le conseil valide à l'unanimité la fermeture de la RD19E6 pour le téléthon entre la descente du Luc et le stop des allées entre 10 h et 18 h.

L'entreprise de sécurité assurera le service de veille pour le marché ainsi que pour la messe de Noël.

Noël des employés municipaux :

Le conseil décide à l'unanimité d'accorder un chèque cadeau de 80 euros à chacun.

La séance est levée à 23h30